

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le lundi 22 décembre 2015 à 19 h 15 et à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. Sont aussi présents, le secrétaire-trésorier/directeur général par intérim, Yves Larocque et la secrétaire-trésorière adjointe/ directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

Ladite séance convoquée par Monsieur le maire, Stéphane Roy, pour les sujets suivants :

- 1- Reconduction à 2016 d'appropriation de surplus non utilisée en 2015
- 2- Appropriation de surplus libre
- 3- Appropriation de surplus affecté
- 4- Adoption des comptes
- 5- Demande de révision de facturation vs Hydro-Québec
- 6- Demande de remboursement vs organisation d'événements communautaires

Tous les membres du conseil étant présents, il est unanimement résolu d'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 7- Transfert budgétaire

Monsieur le maire procède à l'ouverture de cette séance extraordinaire du 22 décembre 2015, débutant à 19 h 15 et à la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

**355-12-2015**

**APPROPRIATION DE SURPLUS NON UTILISÉ**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que l'appropriation de surplus affecté au montant de 200 000 \$ destiné à la nouvelle bibliothèque n'ayant pas été utilisé en 2015, il est reconduit à l'exercice financier 2016 au poste appropriation de surplus affecté.

**ADOPTÉ.**

**356-12-2015**

**APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 87 500 \$ soit approprié à la prévision budgétaire 2016 à partir du surplus libre au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉ.**

**357-12-2015**

**APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉ**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 206 000 \$ soit approprié à l'exercice 2016.

**ADOPTÉ.**

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière/ directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100769-12-2015 et le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 35 292,29 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5766 à 5786 pour un montant de 7 122,43 \$;
- liste de prélèvements internet n° 33809-15375 à 35510-3ZJUI, pour un montant de 35 377,27 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2015 au montant de 33 814,83 \$.

**ADOPTÉ.**

DEMANDE DE RÉVISION DE FACTURATION VS HYDRO-QUÉBEC (PROJET : DLC-21849310)

ATTENDU QUE Hydro-Québec a effectué des travaux au centre des loisirs de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre du projet DCL-21849310;

ATTENDU QUE nous sommes d'opinion que le montant exigé est nettement exagéré comparativement à la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'ingénierie requis pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE nous nous sommes adressés à l'entreprise privée pour obtenir une opinion sur la valeur de ces travaux sur le marché libre;

ATTENDU QUE nous sommes conscients que les coûts d'opération d'une société telle Hydro-Québec n'est pas comparable à une entreprise privée;

ATTENDU QUE nous constatons également que les différences sont hors du commun;

ATTENDU QUE nous croyons que les comparaisons justifient une demande de révision de coûts auprès d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que demande soit adressée à Hydro-Québec de réviser le coût des travaux effectués au centre des loisirs à l'intérieur du projet DCL-21849310, facture 651924.

**ADOPTÉ.**

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ÉVÉNEMENT

Cet item est reporté.

TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que les ajustements suivants soient apportés au budget 2015 :

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
02 62000 345 Promotion industrielle .....	50 000	\$
03 11512 726 Achat équipement informatique .....	47 000	\$
03 11513 725 Équipement incendie .....	13 000	\$
03 11516 725 Acquisition machinerie .....	6 000	\$
03 32721 000 Const. réfection de bâtiment.....	83 000	\$

**ADOPTÉ.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 25.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire